



Assemblée générale

Distr. générale
22 octobre 1998

Français seulement

Cinquante-troisième session

Point 104 de l'ordre du jour

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

1. À la suite du paragraphe 33, ajouter les paragraphes ci-après :

34. L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) a réorienté ses activités afin de prêter une plus grande attention à l'effet de la mondialisation sur la promotion de la femme, comme suite aux demandes formulées à cet effet. L'Institut assure la codirection de l'Équipe spéciale interorganisations sur l'élaboration d'une base de données concernant les matériels de formation sur la prise en compte des sexospécificités au sein du système des Nations Unies. En outre, il prépare une publication sur les effets de l'âge sur les femmes, à titre de contribution à l'Année internationale des personnes âgées, qui aura lieu en 1999; le vingt-neuvième numéro de *INSTRAW News* est consacré à ce même thème.

35. La collaboration s'est poursuivie avec les centres de liaison de l'Institut. Le site Web de l'Institut, relié au site Women Watch, comportait un manuel sur l'utilisation des technologies assistées par ordinateur à l'intention des organisations féminines.

36. Le Conseil d'administration de l'Institut a approuvé deux nouveaux programmes de recherche, dont l'un, consacré à la prise en considération des sexospécificités dans les orientations politiques, sera exécuté en coopération étroite avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et l'autre, ayant trait à la migration temporaire de travail chez les femmes, sera exécuté en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations. L'Institut a élaboré une stratégie de collecte de fonds pour financer de nouveaux programmes de recherche qui recouperaient un certain nombre des domaines critiques énoncés dans le Programme d'action.

2. Renuméroter les paragraphes suivants en conséquence.
